

Calcul des prélèvements municipaux pour 2026

1. Comment la SEFM a déterminé le paiement requis pour les services :

Coûts	Revenus	Total du prélèvement
<ul style="list-style-type: none">Coût des opérationsDépenses en capitalRéserves obligatoires	<ul style="list-style-type: none">Revenus provenant des offres commercialesRevenus des investissements	$235,7 \text{ millions de \$}$

2. La loi sur la SEFM exige que le prélèvement de chaque municipalité soit déterminé en utilisant la moyenne pondérée de deux facteurs :

1	Valeur imposable total	2	Total des propriétés
	La part de la municipalité dans la valeur imposable totale par rapport au reste de la province		Le nombre total de propriétés dans la municipalité par rapport au reste de la province

Province de l'Ontario	3,23 mille milliards \$	5,74 million
-----------------------	-------------------------	--------------

Exemples	Valeur imposable total	Total des propriétés	
Grande Municipalité	$\begin{bmatrix} 120 \text{ milliards \$} \\ \hline 3,23 \text{ mille milliards \$} \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} 200 000 \\ \hline 5,74 \text{ million} \end{bmatrix}$	$\div 2 = 3,60\% \text{ du prélèvement total est } 8\,485\,200 \$$
Moyenne Municipalité	$\begin{bmatrix} 21 \text{ milliards \$} \\ \hline 3,23 \text{ mille milliards \$} \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} 75 000 \\ \hline 5,74 \text{ million} \end{bmatrix}$	$\div 2 = 0,98\% \text{ du prélèvement total est } 2\,309\,860 \$$
Petite Municipalité	$\begin{bmatrix} 1,3 \text{ milliards \$} \\ \hline 3,23 \text{ mille milliards \$} \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} 5 000 \\ \hline 5,74 \text{ million} \end{bmatrix}$	$\div 2 = 0,06\% \text{ du prélèvement total est } 141\,420 \$$